



Commune de La Louvière

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège Communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demandeuse est l'asbl UNION SAINT-JOSEPH (représentée par M. GRÉGOIRE) dont le siège est situé à la rue Ernest Milcamps, 3 7100 La Louvière.

Le terrain concerné est situé à la rue Ernest Milcamps, 3 à 7100 La Louvière et est cadastré à La Louvière - 1ère Division - Section A n° 434 H 5, 434 N 4.

Le projet consiste en la rénovation des classes de primaires (rénovation du 1er étage du bâtiment, remplacement de certains châssis, isolation de certaines façades) et présente les caractéristiques suivantes :

La demande nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40 du CoDT, car il s'écarte de l'article 15 du Guide communal d'urbanisme, en ce qui concerne le point « 2.15-1)d) « Matériaux d'élévation », en ce qui concerne la mise en œuvre d'un enduit de façade, alors que ce matériau n'est pas prévu au dit guide.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables, soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi entre 8h30 et 12h30 et 13h30 et 16h, le vendredi entre 8h30 et 12h30 auprès du Développement territorial - Bureau 4 - Place Communale, 1 à 7100 La Louvière.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Sébastien ROLAND - Téléphone : 064/27 79 59, dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale, 1 - auprès du Service du Développement territorial.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/09/2020 au 28/09/2020 au Collège Communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale, 1 à 7100 La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lalouviere.be

(S) Le Directeur Général,

Rudy ANKAERT

(S) Le Bourgmestre,

Jacques GOBERT